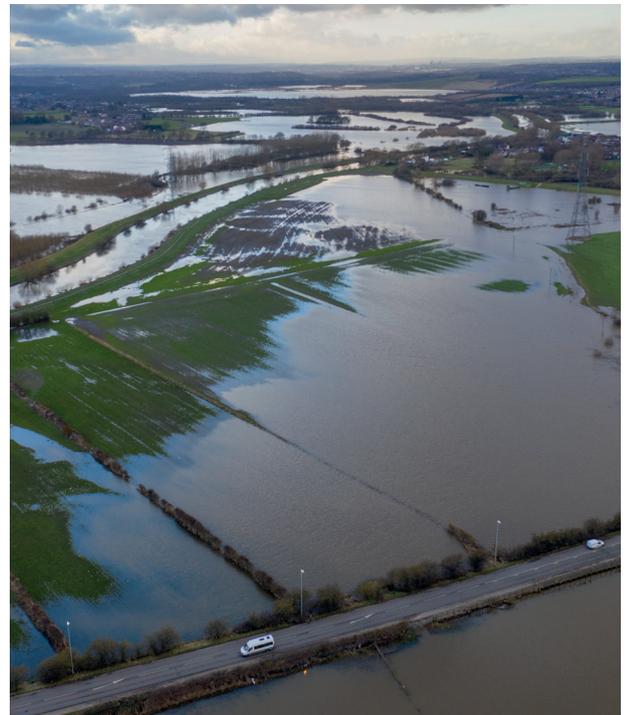


RAPPORT DE SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2021



00

Préambule

P03 - Édito

P04 - Le contexte 2021 de l'international au local

01

Finalité 1 : Cohésion sociale, solidarité

P05 - Accéder aux services sur l'ensemble du territoire, à un habitat de qualité et prévenir la précarité énergétique

P05 - Accompagner les plus fragiles pour garantir l'autonomie

02

Finalité 2 : Éducation et épanouissement de tous

P08 - Favoriser l'accès à la culture, aux sports et à la nature pour assurer l'épanouissement de toutes les Gardoises et de tous les Gardois

03

Finalité 3 & 4 :

Lutte contre le changement climatique, aménagement et préservation de la biodiversité et des ressources

P11 - Aider les territoires à s'adapter au changement climatique

P11 - Permettre aux Gardoises et aux Gardois de s'engager dans la transition énergétique et environnementale

P11 - Préserver les ressources naturelles

04

Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

P14 - Faciliter l'accès aux produits locaux par une offre alimentaire de qualité et structurée dans les collèges

P14 - Promouvoir une consommation responsable et la valorisation du patrimoine gastronomique

P14 - Réduire les déchets et lutter contre le gaspillage alimentaire

P14 - Accompagner les filières innovantes et durables

05

Modalité : Gouvernance

P17 - Une culture du partenariat avérée avec les acteurs du territoire

P17 - Être au plus proche des Gardoises et des Gardois

06

Administration responsable

P20 - Maîtriser les déplacements et promouvoir l'écomobilité ou les déplacements doux

P20 - Rationnaliser les besoins

P20 - Réduire les consommations énergétiques et développer la part des énergies renouvelables

07

La Transition en action

P23 - Le collège Voltaire de Remoulins, performant et innovant

Le présent rapport de situation en matière de développement durable est produit dans le cadre des exigences fixées par la Loi 2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement, aux collectivités de plus de 50 000 habitants.

Il rend compte de l'action du Conseil départemental du Gard en faveur du développement durable, tant par les politiques publiques qu'il déploie que par sa volonté de faire évoluer son fonctionnement et ses propres pratiques.

Ce document ne se veut pas un bilan d'activités exhaustif, mais une mise en lumière de contributions de la collectivité départementale aux 17 objectifs de développement durable, établis par les Nations-Unies. Les pictogrammes officiels qui les illustrent ponctuent ainsi le rapport.

Conformément aux recommandations du Ministère et du Décret n°2011-687 du 17 juin 2011, le rapport s'articule autour des finalités du cadre de référence des projets territoriaux de développement durable et d'Agendas 21 locaux :

- **la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,**
- **l'épanouissement des êtres humains,**
- **la lutte contre le changement climatique,**
- **la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,**
- **une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.**

Il met en avant les démarches engagées en matière de **gouvernance** et pour **une administration responsable**.

Chaque finalité fait donc l'objet :

- de données « repères », nationales ou locales permettant de mesurer le contexte de l'action départementale,

- de résultats concrets illustrant la contribution du Conseil départemental sur l'année en cours,

- d'un « retour sur... » une action emblématique des politiques menées,

- des priorités affichées qui seront proposées à l'Assemblée lors du débat d'orientation budgétaire qui fera suite.

Une évaluation de la réponse apportée sur les engagements de l'année précédente complète chaque chapitre sous la forme d'un « retour sur les priorités 2021 »

Edito

Comme chaque année et conformément à l'obligation réglementaire qui nous est faite, nous abordons la question du développement durable en amont de notre débat d'orientation budgétaire.

Au-delà du rappel des actions menées en 2021, il permet de mettre en avant la volonté du nouvel exécutif de poursuivre et développer les politiques de notre collectivité en la matière. À cet égard, notre action s'inscrit autour de cinq grands défis transversaux :

- Le principe de proximité dans l'organisation et l'accès aux services publics départementaux
- La santé et le soin pour tous partout
- Réussir la transition écologique
- Garantir l'égalité femmes/hommes
- Faire vivre la démocratie locale et assurer l'évaluation de nos politiques.

Par ailleurs, dans le cadre de la gouvernance strictement paritaire de notre collectivité, une délégation à la Transition Ecologique a été créée.

Enfin dans un souci de cohérence d'efficacité et de lisibilité, nous déclinons l'ensemble de nos politiques publiques au travers des schémas départementaux que nous mettrons progressivement en place dès 2022. Certains existent déjà et doivent être redéfinis, d'autres sont à construire. Parmi eux, le Schéma des mobilités, le Schéma des solidarités, le Schéma de l'attractivité touristique ou encore le Schéma de la lecture publique.

Le rapport qui vous est présenté tient compte non seulement du contexte sanitaire qui se prolonge après plus d'un an de crise mais également du dernier rapport du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) qui alerte les états sur les risques de non atteinte des objectifs de l'accord de Paris de 2016. Avec humilité mais détermination notre collectivité entend pleinement prendre sa part face aux enjeux majeurs du développement durable pour notre territoire.



Françoise LAURENT-PERRIGOT,
Présidente du Conseil départemental



Bérengère NOGUIER,
Vice-présidente du Conseil départemental,
déléguée à la transition écologique et à la biodiversité

Le contexte 2021 de l'international au local

La crise sanitaire apparue au mois de mars 2020 s'installe dans la durée. L'ensemble de la population mondiale a été obligée de s'adapter à cette nouvelle situation.

Si les indicateurs économiques sont favorables, c'est au prix d'un fort interventionnisme qui peut masquer une réalité humaine et économique plus dégradée. L'activité est proche de celle d'avant crise et les dernières prévisions de l'INSEE annoncent une croissance de près de 6 % pour l'année 2021. Or les entreprises gardoises sont confrontées à d'autres difficultés, telles que des délais qui s'allongent voire des ruptures d'approvisionnement, des problèmes de recrutement dans certains secteurs mais aussi l'augmentation des tarifs de l'énergie.

En termes de climat, si les périodes de confinement de l'année 2020 ont permis de constater une baisse importante des émissions de GES dans l'atmosphère et une biodiversité en recrudescence, les analyses plus globales des experts du GIEC ne sont pas optimistes. Au mois d'août 2021 le premier rapport du 6^e exercice du GIEC a présenté une situation climatique alarmante au regard des objectifs fixés lors de l'accord de Paris en 2016.

La limitation de l'augmentation des températures à 1.5 °C sera très difficile à atteindre sans des mesures très fortes et immédiates de l'ensemble des pays. Cette évolution devrait plutôt atteindre 3 à 4 °C d'ici 2100 suivant les secteurs géographiques. En 2019 l'augmentation a atteint 1.1 °C.

Les conséquences ont déjà été constatées et le Gard est particulièrement concerné en raison de la sensibilité du climat méditerranéen. Cette année 2021 a ainsi été marquée par des incendies en été et de fortes inondations à l'automne. Au-delà de l'intensité des phénomènes d'épisodes méditerranéens, leur fréquence augmente et en parallèle la raréfaction de la ressource en eau se précise.

C'est dans ce contexte si particulier, que l'action du Conseil départemental du Gard s'est pleinement exprimée durant l'ensemble de la crise et se prolonge pour orienter les mesures à mener afin d'accompagner les personnes et les territoires et adapter son patrimoine.

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : DES OUTILS POUR AFFRONTER LA CRISE SANITAIRE

Les conséquences de la crise sanitaire mondiale peuvent inspirer à plusieurs titres des solutions pour un monde plus durable. C'est le travail mené en 2021 par l'agence PARANGONE (parangone.org) dont certaines conclusions sont résumées ci-dessous.

1 PAS DE POUVOIR
Gestion de l'accentuation des inégalités en période de crise sanitaire
Maintenance des services d'aide aux plus démunis, personnes isolées ou en danger dans leur foyer en période de confinement

4 EDUCATION DE QUALITE

10 EQUITE
Continuité pédagogique pour tous et adaptation des outils d'enseignement sans accentuer les inégalités

Réduction et gestion des risques sanitaires et prévention de pandémies
Accès aux soins pour tous en période de crise
Assistance pour les personnes fragiles ou en situation de handicap

3 SONDRE SANTÉ ET BIENÊTRE

6 SAUVEGARDE ET ALIÉNATION
Continuité et sécurisation des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement
Traitements renforcés des eaux usées

7 ENERGIE PROPRE ET NON POLLUÉE
Continuité de la production d'énergies
Réduction de la dépendance énergétique et augmentation des ENR

Soutien aux entreprises de l'ESS
Accentuation des modes de travail à distance

8 TRAVAIL DÉCENT ET ÉCONOMIQUE

9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE
Adaptation des infrastructures notamment de santé en milieu rural et urbain
Endiguement et résilience de la croissance effrénée des villes.

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES

12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES
Retour à la consommation locale et l'approvisionnement en circuit court
Comportement civique de consommation en période de crise

13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
Protection accrue de la biodiversité, des espaces et des habitats naturels

15 VIE TERRESTRE

Cette analyse met en évidence le rôle de l'échelon territorial pour agir. Les actions du Conseil départemental au travers de ses compétences semblent essentielles au regard des objectifs de développement durable et de ces finalités.

FINALITÉ 1

Cohésion sociale, et solidarité entre les territoires et les générations

Au cœur de ses compétences et de son projet politique, les solidarités constituent une part prépondérante des ressources budgétaires et humaines du Conseil départemental du Gard. Près de 60% de son budget est consacré à l'accompagnement des Gardoises et des Gardois au titre de l'action sociale.

Les agents départementaux agissent au quotidien pour des milliers de Gardois, en situation de précarité pour certains, de danger pour d'autres, et plus naturellement face à la vieillesse et la dépendance.

Acteur majeur de la cohésion sociale et de la solidarité envers les personnes les plus fragiles, il mène les politiques visant l'amélioration de la qualité de vie.

En 2021, le Conseil départemental du Gard a confirmé son engagement en qualité de collectivité pilote dans la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Cette stratégie est étroitement en accord avec ses compétences redéfinies par la loi sur la Nouvelle Organisation du Territoire de la République (NOTRe) du 7 août 2015.

Le Conseil départemental du Gard porte ainsi des politiques relevant du champ de la solidarité sociale et territoriale, ainsi que de l'attractivité du territoire et du développement du cadre de vie. Le nombre de schémas et de programmes adoptés témoigne de l'étendue de l'action du Conseil départemental du Gard et d'une réponse très large à des besoins d'utilité sociale multiples.

A ce titre, la crise sanitaire aura induit une implication particulière du Conseil départemental en faveur de l'accompagnement des plus fragiles. En 2021 les dispositifs de soutiens exceptionnels mis en place ont pu être maintenus afin d'assurer la continuité de service, de rester à l'écoute des personnes les plus fragiles et de soutenir les plus en difficulté.

Repères - 2021



750 683

Gardoises et Gardois en 2021. Le département connaît une croissance démographique équivalente à la moyenne française (+0,2%). Cette croissance est nettement moins forte que dans l'Hérault +1,1 % par an.



31%

de la population gardoise est âgée de 60 ans et plus (27% au niveau national), soit plus de 231 000 personnes. Cette proportion est en augmentation chaque année : 29% en 2018.



1650 femmes

ont subi des violences dans le Gard en 2020. 125 personnes sont mortes sous les coups de leur conjoint ou ex-partenaire en 2020 en France.



50 000 h

de travail ont été effectuées en 2021 dans le cadre des clauses sociales des marchés publics.

Des résultats concrets pour...

Accéder aux services sur l'ensemble du territoire,

Engagé dans le **plan national de lutte contre la pauvreté**, le Conseil départemental a œuvré pour la mise en place d'un service départemental de l'insertion et de l'accès aux droits notamment au travers de l'espace Diderot à Nîmes. **49 structures** ont été aidées dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté et le programme d'insertion

4 installations de pylônes de téléphonie mobile ont permis de résorber les zones blanches. A partir de 2022 le déploiement de ces antennes sera assuré directement par les opérateurs de téléphonie. Durant 4 ans, 257 000 points de raccordements du service de la **fibres** doivent être déployés. En 2021 158 500 seront réalisés sur 132 communes. Pour les zones les plus excentrées la pose d'antenne satellite peut être aidée par le Conseil départemental. L'ensemble de ces mesures permet d'assurer des moyens de communication (téléphonie ou internet) performants et accessibles à tous.

Un habitat de qualité ...

79 dossiers aidés dans le cadre du programme Habiter Mieux (137 en 2020) pour les travaux d'amélioration thermique des logements. Une nouvelle orientation volontariste à destination des plus précaires a été donnée en 2021.

Et prévenir la précarité énergétique

Le **Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie (SLIME)** est toujours à l'œuvre pour accompagner les ménages en précarité énergétique sur l'ensemble du territoire en se concentrant sur le repérage et le conseil personnalisé via des visites à domicile. Grâce à une coordination locale avec l'équipe pluridisciplinaire, les ménages sont ensuite orientés vers le ou les dispositifs à même d'apporter une (des) solution(s) aux situations spécifiques pour sortir de la précarité énergétique. Dans ce cadre, 249 diagnostics sociaux techniques ont été effectués jusqu'en août 2021

FSL « charges » : ces aides financières visent à maintenir la fourniture d'énergie nécessaire à la vie quotidienne, ainsi que la fourniture d'eau et des moyens de télécommunication :

- **5512 ménages** au titre du Fonds Solidarité Logement « charges », pour près de 1 024 913 € en 2020
- **53 dossiers** au titre du FSL « Maintien - aide à l'énergie » ont été engagés de janvier en août 2021. Un dispositif qui vise à soutenir les ménages aux revenus modestes confrontés à la difficulté de paiement. Cette aide pouvant aller jusqu'à 250 € est formalisée par la mise en place d'un « engagement au paiement raisonnable » dans le cadre d'un partenariat avec les fournisseurs d'énergie et d'eau en collaboration également avec le SLIME.

Accompagner les plus fragiles pour garantir l'autonomie et l'insertion professionnelle,

3 actions, actées par le Comité de Pilotage de l'**observatoire des violences faites aux femmes**, font parties des mesures phares de 2021 :

- La mise en place de la Mesure d'Accompagnement Protégé – MAP (mesure judiciaire qui consiste à garantir l'accompagnement d'un enfant entre le domicile de la mère et celui du père dans les situations de violences avérées au sein de l'ex couple parental)
- La mise en place, en lien avec le CHU, du dispositif féminicide (dispositif qui prône l'accompagnement individualisé et sécurisé de l'enfant à la suite d'un féminicide)

• L'accompagnement du développement du site internet « aidesauxfemmes.gard.fr » qui permet à une femme de trouver au plus près d'elle une réponse ou un accompagnement correspondant à son besoin du moment.

Le 14 septembre se sont tenues les premières **Assises des violences faites aux femmes** organisées par le CEDIFF avec le concours du Conseil départemental.

10 478 bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée pour l'Autonomie (APA) à domicile et **5 775** pour l'APA en établissement au 30/09/2021. Afin de faciliter l'accès aux droits des personnes âgées les procédures ont été allégées telles que la révision des droits allongées à 10 ans ou les justificatifs de revenus demandés uniquement lors d'une première demande.

A la fin août 2021 le Conseil départemental compte 29 000 bénéficiaires du **RSA**. Ce nombre est en baisse (32 000 en 2020) suite à la reprise d'activité de l'été pour revenir à un niveau d'avant crise.

Entre 2018 et 2020, 41 marchés ont intégré des clauses sociales pour plus de 80 000 heures effectuées principalement sur des chantiers de BTP. En 2021 près de 50 000 h sont effectuées au titre des **clauses d'insertion** dédiées aux Gardoises et aux Gardois en situation de fragilité. Il s'agit d'un dispositif partenarial avec la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, pour lequel le Conseil départemental du Gard assure le suivi des clauses sociales.

La Semaine des aidants est un projet départemental, animé et financé par la direction de l'autonomie du Conseil départemental avec le soutien de la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) et en collaboration avec les pilotes des MAIA (Méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie).

Du 4 au 9 octobre 2021, de nombreuses manifestations ont été organisées à travers le département à l'attention des aidants pour sensibiliser à leur rôle mais également les informer, les conseiller, les soutenir, répondre aux inquiétudes, tisser du lien.

Fait en 2021, retour sur ...

L'Espace Diderot, un lieu ouvert vers l'extérieur et le quartier.

L'Espace Diderot est un lieu de services, partagé et accessible, dédié aux usagers et plus largement aux habitants de l'ouest nîmois. Il permet, au-delà des services sociaux du Conseil départemental, de proposer un espace permanent à 12 structures de l'ESS.

En complément de cet accueil de structures, les activités de ce lieu peuvent prendre plusieurs formes tout en gardant l'idée première de « faire ensemble » et retisser des liens. En 2021 divers événements ont eu lieu dont :

- Ouverture d'un Centre de vaccination temporaire du 28 septembre au 1^{er} octobre, afin de renforcer la couverture vaccinale sur l'ensemble du territoire, le Conseil départemental s'est associé à la Préfecture et aux sapeurs-pompiers du Gard pour déployer des centres éphémères dans les zones commerciales, les quartiers prioritaires et les zones rurales.

- le 25 novembre, l'opération nommée « rencontres fondations » existante depuis 10 ans s'y est tenue. Basées sur le principe du « speed meeting », ces journées d'échanges donnent à des porteurs et porteuses de projets un aperçu des fondations susceptibles de les accompagner et permettent à ces dernières de découvrir des initiatives locales et d'identifier, en fonction de leur domaine d'intervention, celles qui pourraient bénéficier de leur appui.

La première année de fonctionnement de l'Espace Diderot a permis de mettre en place une organisation structurée et de réaliser les derniers travaux extérieurs pour un accueil et une lisibilité améliorés de ce lieu.



En priorité pour 2022

- Lutter contre le **gaspillage alimentaire** en partenariat avec les associations caritatives et d'éducation populaire.
- Développer les activités de **prévention santé** auprès de la population.
- Encourager les initiatives **d'habitat inclusif** et les aides mutualisées en vue de développer des hébergements entre personnes âgées, personnes handicapées et personnes valides et proposer des logements adaptés et sécurisés en lien avec les bailleurs sociaux.
- Rapprocher les services et les personnes en limitant leurs déplacements avec les **maisons du département**.
- Intensifier **l'aide à l'isolation thermique des logements**, notamment pour les ménages en situation de précarité énergétique ainsi que pour la production d'énergies renouvelables autoconsommées sur les nouveaux programmes de logements publics.
- **Renforcer l'ouverture de l'Espace Diderot** vers l'extérieur et le quartier au regard des orientations fixées par le schéma des solidarités.

Retour sur les priorités 2021



Finaliser la mise en service de **l'Espace Diderot** pour offrir un lieu de services, partagé et accessible, dédié aux usagers et plus largement aux habitants de l'ouest nîmois.



Prendre en charge **les conséquences sociales de la crise sanitaire** pour les plus fragiles



Mettre en place **la mesure d'accompagnement protégé**.

FINALITÉ 2

Éducation et épanouissement des êtres humains

Le Conseil départemental du Gard mobilise d'importants moyens pour assurer de bonnes conditions d'accueil et d'étude des collégiens gardois. Il est compétent pour la prise en charge technique, financière de la construction, de l'entretien, de l'équipement et du fonctionnement des 53 collèges publics. Il assure la gestion des personnels techniques et des services d'accueil et d'entretien ainsi que de la restauration scolaire. Il s'occupe également de la gestion de la sectorisation des collèges (carte scolaire) et participe à des dispositifs relais (classes et ateliers) pour les collégiens en risque de marginalisation scolaire.

Par ailleurs, le Conseil départemental contribue volontairement au développement de la lecture, encourage les pratiques culturelles et l'accès au patrimoine naturel et culturel.

Ces politiques départementales s'inscrivent donc directement dans l'objectif majeur d'accès à l'éducation, à la culture et l'épanouissement de tous.

La collectivité a maintenu l'ouverture des établissements scolaires dans les meilleures conditions possibles au regard des règles d'hygiène en vigueur. Tous les collèges gardois ont ainsi pu être désinfectés et la restauration collective a pu être assurée dans une majorité d'établissements ; les personnels et collégiens ayant pu être dotés de masques.

En parallèle l'explosion de la fréquentation des sentiers de randonnée à l'issue du premier confinement a également démontré l'importance de l'accès au patrimoine naturel pour l'épanouissement de chacun.



Repères - 2021



30 000

connexions en 2021 sur le site Randogard.fr avec une moyenne de 100 à 150 par jour.



1 500

ordinateurs fixes ont pu être déployés dans les collèges suite à l'équipement de portables dans le cadre du télétravail.



14 314

utilisateurs du site biblio.gard.fr. Une forte augmentation : + 17 % par rapport à 2019.



135 km

de voies vertes sur l'ensemble du département. Environ 33 km supplémentaires sont programmés ou en cours de réalisation d'ici 2022.

Des résultats concrets pour...

Favoriser l'accès à l'éducation, ...

La quasi-totalité des associations sportives et de jeunesse sont soutenues par le Conseil départemental pour leur rôle éducatif et d'épanouissement pour tous, etc. En complément le Conseil départemental mène diverses actions :

- Le Dispositif du **Contrat Local d'Aide à la Scolarité (CLAS)** destiné à favoriser la réussite scolaire, éducative et sociale et promouvoir l'égalité des chances en accompagnant les enfants et leurs parents. Plus de 200 actions, pour environ 2500 élèves, ont été soutenues.

- **Les projets jeunes** qui encouragent les initiatives et l'engagement des jeunes sur des projets qu'ils proposent et mettent en œuvre, avec souvent un intérêt général de solidarité, de culture et de partage. Plus de **50 projets** aidés par le Conseil départemental.

- Des exemples d'actions spécifiques : Da Storm mène l'action "hip hop challenge" : concours artistique dans les collèges, La Ligue de l'enseignement : action autour des principes de laïcité, le Comité d'Aviron : "Rame en 5^{ème}", sensibilisation à l'hygiène alimentaire en lien avec l'activité physique, l'AFEV, Binôme de services civiques qui agissent sur le climat scolaire dans les collèges.

- le dispositif "**sportifs au collège**" vise à créer des temps de rencontre entre les sportifs de haut niveau et les collégiens afin de partager et d'échanger sur les valeurs du sport et contribuer ainsi à leur éveil éducatif sur un certain nombre de thématique comme le vivre ensemble, l'engagement, le sport santé, etc.

L'éducation artistique est l'un des axes prioritaires de la politique culturelle départementale. Elle a pour objectif la sensibilisation à la culture et l'épanouissement des jeunes collégiens. **142 projets** sont accompagnés dans le cadre du dispositif « **Artistes au collège** » auprès des 53 collèges publics. Sur l'ensemble des projets, 120 « parcours artistiques » permettant aux élèves d'expérimenter les disciplines artistiques et **22 « résidences d'artistes en collèges »** impliquant les élèves dans le processus de création artistique professionnelle.

Le développement numérique des collèges a été maintenu. L'installation de **530 webcams** et l'**achat d'une licence** pour l'utilisation d'un logiciel de visioconférence a permis de maintenir la tenue des CA et des conseils de classe dans les établissements.

En 2021, 11 collèges ont vu une amélioration de la qualité de leurs équipements : disque SSD, Windows 10, augmentation du débit de connexion, sécurisation des serveurs.

à la formation,...

Durant la période de crise sanitaire et notamment en 2021, les contrats temporaires ont été maintenus et ont progressé dans les services du Conseil départemental. Afin de soutenir les jeunes par l'apprentissage 22 contrats en 2021 pour 10 contrats en moyenne sur les 4 années précédentes ont été signés dans les services de la collectivité.

... à la culture

« **Mémoire d'Arumac** » est un jeu proposé par le Conseil départemental aux scolaires mais s'adresse aussi à tous les publics, jeunes et moins jeunes. L'objectif est de faire découvrir à distance les missions principales des **Archives départementales** tout en s'amusant !

Les Archives départementales démarrent au mois d'octobre des ateliers de médiation avec ce jeu sur le territoire gardois, en priorité dans les collèges. Des activités à l'attention des jeunes sont proposées notamment un atelier de collage.

Le **Schéma Départemental de la culture** structure l'action départementale. Co-construit avec les acteurs de la culture du Département, il garantit l'équilibre du développement culturel entre les territoires gardois.

Les « **résidences de territoire** » (4 projets), le soutien aux tiers-lieux culturels (5 structures) et aux lieux de résidence artistique en milieu rural et périurbain (5 structures) permettent une diversité d'actions de médiation ainsi que le décloisonnement des champs d'activités. Ils créent de la fluidité entre les champs artistiques qui irriguent le quotidien et favorisent l'épanouissement des citoyens. Ces actions viennent en complément de dispositifs confortés, comme l'accompagnement du spectacle vivant et le développement des dispositifs en faveur des arts visuels.

Un "**Contrat Départemental Lecture Itinérance (CDLI) 2020-2022**" a favorisé des actions inter-directions culturelles et l'acquisition de deux expositions porteuses de thématiques fortes (égalité filles/garçons et approche ludique de la lecture pour la petite enfance). Le 10 octobre 2021 s'est tenue la Manifestation "Livres d'artistes à tirage limité", en partenariat avec le Musée d'art sacré.

... aux sports et à la nature pour assurer l'épanouissement des Gardoises et des Gardois.

Le Conseil départemental poursuit la mise en œuvre du **Schéma de cohérence des activités de pleine nature**, avec notamment la poursuite de l'accompagnement des pôles natures Aigoual 4 saisons et Mont Lozère mais aussi de l'itinérance, un important programme de travaux sur le chemin de Régordane et les chemins de grande randonnée sous maîtrise d'ouvrage départementale, l'accompagnement de la montée en puissance des pratiques VTT avec la création d'un équipement VTT sur le pôle nature des Gorges de la Cèze et du Mont Bouquet, dans la perspective des J.O de 2024 et du développement d'Espace Gard Découverte.

Il accentue le développement et l'enrichissement des applications numériques (Web et mobile) **RandoGard**, avec l'ouverture progressive aux intercommunalités pour la valorisation des Réseaux Locaux des Espaces sites et itinéraires (RLESI) et complète en lien avec Gard Tourisme l'offre des **cartoguides** en se dotant d'un 27^{ème} modèle labellisé Gard Pleine Nature multi-activités : randonnées, cheval, VTT, escalade, orientation, ... Ce dernier recense 270 km de sentiers sur le territoire des Côtes du Rhône Gardoises et particulièrement sur Rochefort-du-Gard.

500 dossiers des comités départementaux et associations ont été retenus par l'assemblée départementale cette année en faveur de la culture, de la jeunesse, et du sport contribuant à l'éducation et l'épanouissement de tous

Fait en 2021, retour sur ...

Le dispositif national **CUBE.S « Climat, Usage des Bâtiments d'Enseignement Scolaires »** a pour objectif de diminuer les consommations d'énergie pour les établissements scolaires dans une ambiance de challenge avec un suivi précis des économies réalisées, des actions sur l'exploitation maintenance, en lien avec les programmes pédagogiques des élèves.

En moyenne, **12 % d'économies d'énergie** sur 1 an sans travaux ont été obtenues pour les 670 établissements ayant participé au challenge CUBE'S 2019, soit une économie de 7000 euros par an et par collège.

Pour l'année **2020 – 2021**, **3 collèges gardois** ont participé au challenge CUBE.S :

- Collège André Chamson au Vigan
- Collège Gaston Doumergue à Sommières
- Collège Vallée Verte à Vauvert

Ce projet est une aventure collective qui sollicite l'ensemble des intervenants :

- Direction et personnel
- Corps enseignant
- Elèves
- Parents
- Service technique assurant la maintenance

Les actions menées sont diverses :

- Réalisation d'une maquette de maison bioclimatique,
- Suggestions d'éco-gestes pour l'énergie : visite de la chaufferie, rechercher les problèmes de déperditions d'énergie dans l'établissement,
- Création d'évènements comme la journée « éco-responsable » : animation des activités autour des diverses thématiques du développement durable,
- Mise en place d'une boîte à idées : « Quelles sont les économies et quels bons gestes à adopter au collège »
- Le Développement Durable mis à disposition et en avant dans le CDI
- Création d'une commission énergie.

En priorité pour 2022

- **Le plan Vélo**, pour recenser et valoriser l'ensemble des boucles cyclo et VTT présentes sur le département.
- **Renforcer les parcours scolaires** notamment via le dispositif « artistes au collège », par des actions d'éducation à la citoyenneté, lutte contre les discriminations, laïcité, adaptation au changement climatique et à la transition écologique avec l'appui des services civiques collège.
- **Lutter contre la fracture numérique** : Soutenir l'équipement, la connexion et l'utilisation au sein des familles éloignées du numérique
- Elaborer un nouveau **schéma des enseignements artistiques**.



Retour sur les priorités 2021

- ✓ Déployer de **nouveaux outils numériques** pour l'accès à l'éducation et à la culture

- ✓ En parallèle du déploiement du Très Haut Débit sur le territoire, le Conseil départemental **renforce ses actions pédagogiques et de valorisation culturelle par le déploiement d'outils numériques innovants**.

Ainsi les Archives départementales proposeront en 2021 des dossiers pédagogiques, des ateliers interactifs et une exposition virtuelle.

FINALITÉS 3 & 4

Lutte contre le changement climatique

Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources

La propagation mondiale du coronavirus est étroitement liée à la crise climatique qui est exacerbée par la dégradation anthropique de l'environnement. La façon dont nous y faisons face pourrait influencer le devenir de la planète, et de ses habitants, pour plusieurs générations.

Le ralentissement économique de 2020 a diminué les émissions de gaz à effet de serre, la pollution de l'air et favorisé le retour de la faune dans certaines villes. En 2021 avec la reprise économique, les émissions ont repris notamment dans les zones urbaines à fort trafic routier. Ce constat est inégalitaire suivant les villes de la région. Le secteur de Toulouse a retrouvé un taux de pollution plus proche de celui d'avant crise contrairement aux 2 autres zones urbaines de Montpellier et Nîmes où l'activité industrielle est moins importante. Le télétravail peut expliquer ce constat.

Aujourd'hui, la clé de l'enjeu d'adaptation se trouve aussi au cœur des stratégies d'aménagement du territoire, à travers la recherche d'une conception nouvelle des lieux de vie et des infrastructures et la préservation des ressources gardoises.

L'actualité nous rappelle cette nécessité chaque année avec les catastrophes naturelles qui affectent notre territoire : inondations en septembre 2020 (fleuve Hérault) celles de 2021 (plaine du Vistre, Vaunage, Cévennes) et la tornade de juin 2021 (nord du département).

L'action du Conseil départemental vers les territoires s'articule autour de la protection foncière des espaces naturels réservoirs de biodiversité et de ressource en eau, la prévention des inondations, la lutte contre le risque incendie et la sensibilisation pour accompagner les changements de comportements.

Repères - 2021



- 37%

de concentration en dioxyde d'azote (NO₂) observé lors des semaines de confinement en 2021 sur l'aire urbaine de Nîmes par rapport aux années avant pandémie (- 56% en 2020).



1 habitant sur 2

en Occitanie sera exposé à de fortes chaleurs à répétition dans les prochaines années. La fréquence des événements avec des températures au-dessus de 40°C pourra s'intensifier : tous les 3 ou 4 ans au lieu d'une fois sur une période de 50 ans.



20 000 ha/an

de zone naturelle détruits pour l'urbanisation en France soit 2 fois la surface de Paris.



32 %

du territoire gardois sont préservés et inscrits au titre de Natura 2000 sur 41 sites remarquables.

Des résultats concrets pour...

Aider les territoires à s'adapter au changement climatique

Mise en place d'un **service public de gestion des ouvrages hydrauliques** en faveur des territoires. Le Conseil départemental gère 7 barrages dont 5 d'entre eux ont un rôle d'écrêteurs de crue où une surveillance renforcée est assurée en période d'événements extrêmes. 3 d'entre eux jouent un rôle majeur dans le soutien d'étiage en période estivale, ce qui permet de restituer des débits suffisants aux cours d'eau pour la préservation des milieux aquatiques.

La poursuite du programme **Accompagnement pour l'adaptation de votre bâti au risque inondation (ALABRI)** qui permet d'accompagner les propriétaires les plus modestes dans la réalisation des diagnostics individuels de réduction de la vulnérabilité aux inondations. Ceux qui le souhaitent ensuite, sont aidés dans le montage et le suivi des dossiers de subvention et dans le financement des travaux. Depuis 2010, **467 dossiers** ont été accompagnés. En 2021, les communes de Saint-Gilles et de Vergèze ont été associées à ce dispositif et une 3^e mise à jour du PAPI (Plan d'Actions et de Prévention des Inondations) a été réalisée sur le bassin versant de l'Hérault.

Les Plans Locaux d'Urbanismes (PLU), principaux vecteurs de l'aménagement de l'espace, en compatibilité avec les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT), sont au croisement des politiques publiques menées sur les territoires en donnant les orientations nécessaires au développement durable.

50 communes ont été accompagnées par le Conseil départemental depuis 2010 dans leur démarche d'élaboration de **PLU « Gard durable »** dont 8 en finalisation cette année.

En 2021, 5 nouvelles communes ont été soutenues dans cette démarche (Saint-Jean-de-Ceyrargues, Saint-Félix-de-Pallières, Monoblet, Castelnaud-Valence et Canaules-et-Argentières).

Le Conseil départemental conforte son action afin de rendre les territoires plus résilients au changement climatique avec les actions suivantes :

✓ Intégration de la notion de végétal local dans le cadre du marché réservé à des établissements et services d'aide par le travail (ESAT) afin de sensibiliser :

- Les communes gardoises bénéficiaires de **l'attribution de végétaux**. Le végétal local doit permettre à terme de valoriser les espaces publics, de maintenir l'identité végétale des paysages, de préserver la biodiversité, d'anticiper les effets du changement climatique en favorisant des végétaux économes en eau et de contribuer par la plantation à la réduction des îlots de chaleur.
- Les collèges en vue de projets pédagogiques et de la participation à la désartificialisation des sols sur le domaine départemental (cours et abords des bâtiments) bénéficient également de ces végétaux.

Le Conseil départemental attentif **au risque incendie** apporte un soutien financier aux pompiers et un appui technique au 17 EPCI à compétence DFCl. Il participe financièrement au côté de l'État à la mise aux normes des équipements structurants (pistes et points d'eau) et effectue des campagnes de communication.

Permettre aux gardois de s'engager dans la transition énergétique et environnementale

Valorisation des initiatives au titre de la transition écologique et la biodiversité avec la 4^{ème} édition du **« prix des initiatives pour une transition écologique et solidaire dans le Gard »**, destinée à récompenser les acteurs associatifs du territoire (7 000 € attribués pour 2 lauréats en 2021) et les collectivités gardoises engagées dans un projet structurant et innovant (50 000 € attribués pour 6 communes et syndicats lauréats en 2021)

Préserver les ressources naturelles

Le Conseil départemental agit en faveur de la biodiversité au travers :

- de la mise en place de zones de préemption, ainsi 58 communes du Gard bénéficient du droit de préemption sur les espaces naturels sensibles (ENS)
- de l'aide à l'acquisition auprès des communes
- de l'acquisition des ENS (4 430 ha) destinés à conforter le réseau des 18 ENS départementaux mais aussi par la mise en place du pilotage de la gestion multi-sites et multi-acteurs.

Pratique du fauchage raisonné sur les routes départementales. Tous les ans, environ 9 000 km d'accotement routier sont fauchés de façon tardive favorisant ainsi la biodiversité et limitant l'érosion des talus. En 2021 un diagnostic a été engagé sur la faune / flore sur 6 entités paysagères distinctes du territoire départemental pour permettre d'évaluer le gain environnemental du fauchage raisonné.

La collecte des déchets sur les bords des routes. Entre 350 et 450 m³ de déchets collectés et triés tous les ans et ce depuis 2011.

62 rapports approuvés par l'assemblée départementale cette année contribuant à la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources.

Le Département à travers le **contrat Département/Agence de l'eau 2019/2024** poursuit également l'accompagnement financier des collectivités pour la réalisation des investissements de leurs services publics d'eau et d'assainissement.

Ainsi, 156 communes gardoises ont été aidées dans leurs travaux de remise à niveau d'économies d'eau, de protection des aires de captage contre les pollutions diffuses et du fonctionnement des ouvrages d'assainissement.

Il contribue également à la préservation et la restauration des cours d'eau, des zones humides et au maintien de la biodiversité ; il accompagne la reconquête des zones naturelles d'expansion de crues.

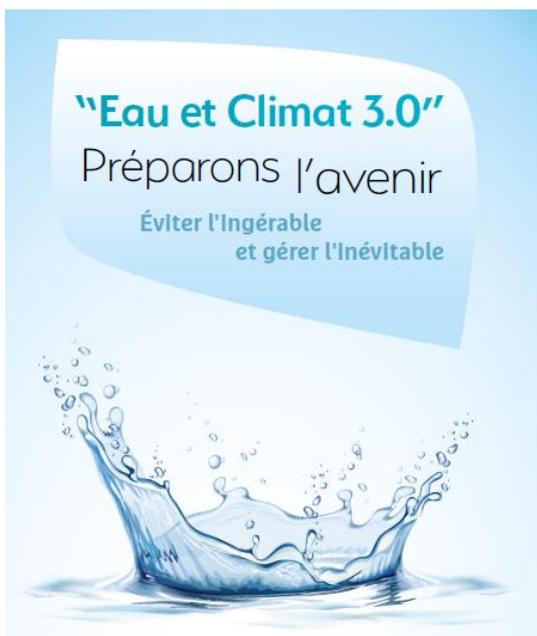
Fait en 2021, retour sur ...

« Eau et Climat 3.0 : préparons l'avenir » une stratégie partagée avec le territoire pour prévenir les effets du changement climatique sur la gestion de l'eau

Après le vote par l'Assemblée départementale en novembre 2020 la démarche a connu le démarrage du premier cycle 2021-2025, basé principalement cette année sur la communication interne et externe afin de préparer les actions futures ainsi que l'intervention des services lors de différents colloques et salons professionnels.

L'aboutissement de ce cycle sera la construction de 4 projets de territoire afin de lancer les actions qui permettront de réduire notre vulnérabilité au manque d'eau, penser notre aménagement territorial de manière durable et réduire nos impacts sur l'eau et les milieux aquatiques d'ici 2050.

Dans ce cadre, le Conseil départemental a par exemple engagé une diminution des surfaces de routes revêtues sans utilité ; ainsi les surlargeurs des accotements qui n'ont pas nécessité à être revêtus ou les anciens délaissés qui ne sont plus utilisés sont déconstruits dans le cadre des opérations de renforcement des chaussées et re-végétalisés.



En priorité pour 2022

- S'engager dans la **désimperméabilisation** des sols sur les bâtiments départementaux notamment les cours de collège avec la création d'îlots de fraîcheur.
- Poursuivre la mise en œuvre du **plan Eau et Climat 3.0**, notamment en assurant un accès à une eau de qualité pour tous et en soutenant un urbanisme résilient avec la sanctuarisation d'espaces agricoles et naturels.
- Poursuivre les dossiers d'autorisation et de **travaux sur le complexe formé par les barrages** de Sainte-Cécile-d'Andorge et des Cambous.
- Favoriser l'application du principe de **commande publique sociale et responsable** accompagnée de règles d'éco-responsabilité.

| Retour sur les priorités 2021 | |
|-------------------------------|--|
| ✓ | Amplifier la production d'énergie renouvelable à travers le patrimoine départemental. |
| ✓ | Engager les adaptations nécessaires sur le patrimoine départemental pour contribuer à la stratégie « eau et climat 3.0 » : schéma d'aménagement des collèges 2021-2025, plantations et prévention des îlots de chaleur sur le réseau routier, protection foncière des milieux aquatiques notamment. |

FINALITÉ 5

Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Produire durable, c'est agir tout au long du cycle de vie des produits, depuis leur conception, en ayant recours à des filières locales, en adoptant des procédés de production moins énergivores et plus respectueux de l'environnement, tout en favorisant leur recyclage en fin de vie.

Le Conseil départemental du Gard se mobilise pour une alimentation de qualité. L'assiette des Gardoises et des Gardois est aussi le fruit de ses interventions pour la production, l'hygiène, la consommation, la sensibilisation et la solidarité. En outre le Conseil départemental contribue fortement à la promotion des produits du terroir, des circuits-courts et du respect de la saisonnalité au travers de sa démarche et réseau « le Gard, militant du goût »...

Au cours des premiers confinements de 2020 les marchés de plein air étant fermés ou restreints, les modes de distribution ont évolué et de nouveaux circuits ont émergé. Les producteurs locaux ont adapté leur activité pour répondre aux besoins des consommateurs. Bien que certains aient repris leurs habitudes via la grande distribution, ces nouveaux circuits perdurent via des Drive, sites internet de collectivités ou de producteurs, ...

Cette crise sanitaire aura permis de sensibiliser certains citoyens à la fragilité des modes de distribution des producteurs locaux et à la nécessité de revenir à une consommation locale.

Repères - 2021



4° département

de France en nombre d'exploitations cultivées en Bio. La région Occitanie est la première région française.



6 500

ruches dans le Gard soit le plus grand nombre en Occitanie. Le Conseil départemental est le second en nombres de producteurs (36).



70 %

des collégiens gardois déjeunent à la cantine. Une attention particulière est apportée à la qualité et aux origines des produits.



près de 40 000

hectares en bio dans le Gard dont 8 000 ha en conversion soit +18% depuis 2019.

Des résultats concrets pour...

Faciliter l'accès aux produits locaux par une offre alimentaire de qualité et structurée dans les collèges

Le ticket repas plafonné à **3,50 €**, permet à tous les collégiens de consommer des produits locaux de qualité, issus de la production gardoise et bio notamment grâce au Mas des Agriculteurs. 26 collèges bénéficient d'un groupement de commandes dont 35% des fruits et légumes sont bio et 35 % sont locaux. L'objectif de 50 % de produits locaux consommés en restauration reste une priorité.

4 collèges **sont certifiés Ecocert** pour l'utilisation de produits bio par exemple dans l'alimentation et les produits d'entretien. 1 d'entre eux utilise plus de 50 % de produits bio pour la préparation des repas. La rénovation de la cuisine de Quissac a notamment contribué à cette labélisation.

Comme en 2020, l'année 2021, avec la fréquentation irrégulière des collégiens, a permis des **dons des surplus alimentaires**. Le Conseil départemental en partenariat avec la Banque alimentaire et la Chambre d'agriculture a donc accentué sa participation et son engagement en fournissant 700 kg dont 580 kg de fruits et légumes frais ainsi que des fromages et d'autres produits périssables. Ce partenariat pourrait perdurer au-delà des périodes de confinement grâce à un protocole mis en place avec les établissements scolaires qui leur permettra de fortement limiter le gaspillage alimentaire en amont des préparations.

Pour promouvoir une consommation responsable et la valorisation du patrimoine gastronomique

La **charte d'engagement pour une alimentation de qualité dans le Gard** reste le fil conducteur pour favoriser l'accès à une alimentation de qualité pour tous, vecteur de bonne santé, dans un souci d'équité territoriale et de justice sociale.

Le Conseil départemental, avec ses partenaires soutient de multiples projets sur le territoire tels que : l'amélioration de la qualité alimentaire en restauration collective, des actions éducatives et de sensibilisation à l'agriculture et l'alimentation durables, la préservation et la mobilisation du foncier agricole, le développement des jardins partagés.

Une agriculture durable et l'accès à une alimentation de qualité se concrétisent par des initiatives locales soutenues par le Conseil départemental. Quelques projets sont significatifs comme la création d'un atelier de transformation collectif et solidaire (en phase d'étude de faisabilité) ou des modes de distributions alternatifs par exemple en casiers automatiques ou par le biais d'associations.

Le réseau **Le Gard, militant du goût** représente près de 600 adhérents respectueux d'une charte d'authenticité sur des produits de tradition et de qualité gardoise, les labels de qualité, le savoir-faire, le respect de la saisonnalité, la préservation de l'environnement...

De nombreuses actions de promotion et le soutien à des manifestations de terroirs valorisent notre patrimoine gastronomique et favorisent les circuits-courts.

Le Gard est le seul département de France à disposer de **6 « sites Remarquables du Goût »** label national qui distingue des territoires, berceaux d'une production emblématique, associés à un patrimoine, à une culture et à un environnement exceptionnel. Ces 6 Sites Remarquables du Goût mettent en valeur 6 unités paysagères typiques : dans le nord, les Cévennes, avec l'AOP oignon doux des Cévennes ; au cœur des garrigues, l'AOP huile d'olive et olive de Nîmes, au sud, la Camargue, avec l'AOP taureau de Camargue, dans l'Uzège, la truffe Noire du Pays d'Uzès et Pont du Gard, dans le piémont cévenol, la figue de Vézénobres et dernièrement dans **le Gard rhodanien, les Vins de Tavel**. Tous sont affiliés à la démarche « Le Gard, militant du goût »

Prévenir les déchets et lutter contre le gaspillage alimentaire en restauration collective

En 2021 une dizaine de jeunes en service civique ont sensibilisé les collégiens de 8 établissements sur le développement durable et notamment le **gaspillage alimentaire**.

Les cuisiniers des collèges sont accompagnés par la diététicienne du Conseil départemental pour établir les menus. L'intégration de **produits alternatifs aux protéines animales** est de plus en plus présente. Des formations sont dispensées aux agents pour s'adapter à ces nouvelles pratiques.

Accompagner les filières innovantes et durables

Le Conseil départemental du Gard poursuit les partenariats d'innovation engagés en 2020 sur des produits d'entretien ou rénovation du patrimoine routier, avec par exemple l'utilisation de grave émulsion à froid avec un **apport en agrégats recyclés de 50%**, mais également **une méthode d'auscultation du réseau** routier basée sur un système d'intelligence artificielle.

22 rapports approuvés par l'assemblée départementale cette année contribuent à la valorisation de la gastronomie et au développement d'une alimentation de qualité.

Fait en 2021, retour sur ...

Le Projet alimentaire territorial (PAT), un outil pour favoriser une alimentation de qualité.

Le Gard, un des départements les plus pauvres de France, possède toutefois de multiples atouts et une attractivité confirmée par sa croissance démographique.

Son agriculture variée et organisée en termes de développement durable (circuits courts, bio,...) doit être préservée.

À l'heure où la reconquête d'une souveraineté alimentaire apparaît pour beaucoup comme une nécessité, les projets alimentaires territoriaux (PAT) favorisent la relocalisation de l'agriculture et de l'alimentation dans les territoires en soutenant notamment l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou l'utilisation de produits locaux dans les cantines.

Lauréat de l'appel à projets national du plan France Relance sur le volet « Consolidation des Projets alimentaires territoriaux » le Conseil départemental interviendra sur les deux axes suivants :

- Le renforcement de la gouvernance alimentaire gardoise et des coopérations territoriales avec notamment le soutien aux 7 PAT intercommunaux au travers d'une convention de partenariat signée avec les collectivités porteuses de ces projets. La création d'un réseau de ces acteurs.

- La lutte contre la précarité alimentaire pour permettre à la population la plus précaire d'avoir accès à une alimentation de qualité. Cette action s'est montrée particulièrement nécessaire lors de la crise sanitaire.

Le renforcement de la gouvernance alimentaire gardoise s'inscrit dans la suite logique de la signature collective en 2019 de la Charte d'engagement pour une alimentation de qualité dans le Gard, cadre de la gouvernance. Si les travaux de la Charte initialement prévus ont été freinés par la crise sanitaire, cette dernière a néanmoins mis en lumière la légitimité et l'utilité sociale de la politique alimentaire départementale tout autant que la pertinence d'une gouvernance concrète pour la résilience alimentaire de nos territoires.

En priorité 2022

- Poursuivre la mise en œuvre de la **charte d'engagement pour une alimentation de qualité** au travers des initiatives du territoire et des actions structurantes des partenaires ainsi que du développement des PAT.
- Diagnostiquer et réaliser les **travaux dans les cuisines des collèges** pour leur mise en conformité et l'adaptation à une plus grande utilisation des produits frais et locaux.
- Améliorer la gestion des commandes, des stocks et assurer un suivi statistique (quantité, part de bio et/ou local) grâce au **logiciel WEBGERES** déployé dans les collèges.
- Poursuivre la **promotion des produits du terroir et l'alimentation locale** comme richesse patrimoniale et culturelle, et encourager une alimentation respectueuse des ressources locales et de l'environnement.



Retour sur les priorités 2021



Mettre en œuvre les pistes d'actions et recommandations pour la promotion des entreprises (et associations) inscrites au Livre Blanc pour l'ESS, notamment dans le nouvel Espace Diderot, à Nîmes.



Poursuivre la structuration de l'offre alimentaire de qualité en circuit court pour faire suite au mouvement locavore initié pendant le confinement.



Expérimenter une nouvelle méthodologie de gestion du réseau routier départemental visant à optimiser les moyens financiers et humains consacrés à sa gestion.

MODALITÉ

Gouvernance

Repères – 2021

La continuité du service public, est restée un enjeu prioritaire durant la crise sanitaire qui s'est prolongée en 2021 : Les mesures prises depuis mars 2020 ont été maintenues. Le Conseil départemental est resté mobilisé pour assurer la continuité du service public auprès des Gardoises et les Gardois et pour répondre au mieux aux usagers les plus en difficulté.

La Hotline sociale a permis en 2020 de répondre à plus de 1 000 appels d'usagers par semaine. L'accueil téléphonique a été adapté en 2021 en favorisant l'utilisation d'un numéro unique pour l'ensemble des citoyens. **L'écoute, le soutien et l'orientation** des usagers vers les services adaptés ont donc été renforcés.

La création de **maisons départementales** de proximité sur le territoire gardois permettra à tous les usagers d'avoir accès aux services de la collectivité.

Cette proximité sur le territoire de la collectivité s'exprime également par sa volonté de participer à divers comités de suivi ou de faire participer les acteurs locaux au travers de schémas directeurs dont elle est porteuse. Notamment le Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME) anime le territoire par le **CLIME -Comité local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie-**

Afin de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux du domaine de l'action sociale, de l'énergie et de l'habitat, 4 comités locaux ont été créés. Ils sont animés et coordonnés par le service logement sur l'ensemble du département. Cette instance partenariale permet une meilleure connaissance des champs d'intervention de chacun, facilite les échanges, permet de mutualiser et mettre en synergie les moyens et dispositifs, de faire émerger des besoins et projets innovants en faveur des ménages concernés par la précarité énergétique. Près de 40 comités locaux ont pu se tenir depuis 2017 dont ceux de 2021 en distanciel par visio-conférence.



en action !

Retransmission habituelle en direct (même durant le confinement) des séances plénières de l'Assemblée départementale avec possibilité de revoir l'intégralité des échanges sur le portail web du Département du Gard (gard.fr).



63 263

Visiteurs sur le site Gard.fr
263 710 pages vues de novembre 2020 à novembre 2021.
50 actualités publiées.



72 435

fans ou followers ont suivi les 1 500 publications du Conseil départemental du Gard en 2020 sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram, Linked Inn).

Des résultats concrets pour...

Une culture du partenariat avérée avec les acteurs du territoire

Acquisition de parts sociales de Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) ECOTERRE. Cette structure foncière est une initiative gardoise qui a pour objectif de pérenniser le potentiel productif agricole, permettant au territoire gardois de se doter d'un outil au service des acteurs de l'aménagement, des professionnels de l'agriculture et des collectivités, dans le cadre des compensations agricoles inhérentes aux projets. Considérant que les friches agricoles sont des enjeux prioritaires pour la préservation du potentiel foncier agricole et le maintien d'une agriculture dynamique, la participation du Conseil départemental à la SCIC ECOTERRE est de nature à faciliter la mise en œuvre de ses politiques de solidarités territoriales, notamment pour la réalisation des infrastructures routières.

Malgré la poursuite des crises sanitaires et économiques et grâce à l'efficacité du plan d'actions et des aides apportées par le Conseil départemental et son agence départementale « **Gard Tourisme** » associés aux intercommunalités, communes classées et offices tourisme, les retombées touristiques 2021 en fréquentation et en nuitées sont meilleures qu'en 2020, voire légèrement supérieures à 2019. Cette situation a fait émerger de **nouveaux usages et modes de consommation des voyageurs** à la recherche d'authenticité et de partage auxquels il faudra répondre dans le cadre du nouveau schéma départemental du tourisme.

Depuis 2016 sous l'impulsion du **Pacte pour les Gardois**, les politiques contractuelles sont résolument orientées vers le soutien à l'investissement dans une croissance durable, gage de l'attractivité du territoire et de création d'emplois. Le Conseil départemental, au-delà des **Contrats Territoriaux** qui accompagnent les communes et leurs groupements dans la réalisation de leurs équipements, a décidé en 2021 d'être **partenaire des Pays, PETR et EPCI** engagés dans les Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE). Par ailleurs il sera partenaire du dispositif « Petites Villes de Demain » destiné à accompagner les villes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralité sur leur territoire.

L'un des axes du **schéma Départemental de la Culture** est la gouvernance partagée. Six fiches actions détaillent les modalités de cette gouvernance très participative. La coopération entre institutions et partenaires est l'une des clefs d'un développement culturel équilibré du territoire gardois, de l'adéquation des projets aux besoins des habitants. Ce type de gouvernance encourage la démocratie culturelle et la mise en œuvre des droits culturels des citoyens.

La Préfète du Gard a constitué un **comité départemental de l'eau** dédié au partage des stratégies à long terme sur la ressource en eau (hors situation de crise) afin de concilier protection des milieux, maintien du cadre de vie et développement économique. Ce comité composé de 5 collègues sera co-présidé par Mme la Préfète et Mme la Présidente du Conseil Départemental, déjà engagée au travers de la stratégie Eau et climat 3.o.

Être au plus proche de tous les Gardois

Près de 200 **jeunes volontaires en mission de service civique** sont accueillis au Conseil départemental depuis 2016 pour des missions allant en moyenne de 8 à 9 mois notamment auprès des personnes âgées et des collégiens, au sein de la collectivité ou en lien avec des structures associatives. Le 15 septembre, 40 jeunes ont été accueillis pour intervenir dans les services du Conseil départemental mais aussi au sein d'associations et acteurs partenaires

302 collectivités adhérent (dont 284 communes) à l'Agence Technique Départementale (279 en 2020), pour bénéficier de l'expertise administrative, juridique et technique de l'Agence au service du territoire.

L'amélioration du service auprès du public reste une priorité. De nouvelles méthodes telles que le **design de service** permettent d'analyser et de faire des propositions sur le fonctionnement d'un service ou la mise en place d'un dispositif. Plusieurs sujets ont été étudiés :

- la prévention de l'expulsion domiciliaire,
- l'utilisation des toilettes et de l'ensemble des communs dans les collèges,
- l'aménagement des accueils du public des services du Département.

120 nouveaux contrats de territoire sont intervenus en 2021. Plus de 700 contrats territoriaux lient les élus gardois et le Conseil départemental, garantissant ainsi l'octroi de subventions à hauteur de 70 M€ pour accompagner, dans les 3 prochaines années les futurs projets des territoires pour un montant de travaux de 415 M€.

Au titre du Schéma départemental de cohérence des activités de pleine nature (SDCoAPN), le Conseil départemental anime le partenariat avec Gard Tourisme au titre de la valorisation des activités de pleine nature mais aussi avec les comités sportifs au titre du PDESI (Comité Départemental de Randonnée Pédestre, Comité Départemental de la Fédération Française Montage et Escalade, Comité Départemental du Sport). Il anime les réseaux des EPCI au titre de l'utilisation du module gestion de RandoGard, préalable indispensable à une valorisation qualifiée de l'offre d'activité. Il anime annuellement la **Commission départementale des espaces sites et itinéraires (PDESI)**.

Dans le cadre de futurs travaux sur **les barrages de Sainte-Cécile-d'Andorge et des Cambous**, une consultation du **grand public** et des acteurs locaux a été organisée de février à juillet. L'utilisation d'une plateforme dédiée (Colidée) a permis d'élargir cette consultation

En 2020/2021 le Conseil départemental a participé à l'**observatoire participatif du risque canicule**. Un site dédié a été créé pour compiler l'ensemble des échanges : risquecanicule.fr

Approbation de l'actualisation du **plan de prévention du bruit dans l'environnement** le 27 mai suite à la consultation du public du 04 janvier au 4 mars. Les actions pour améliorer l'environnement sonore du territoire consistent notamment à limiter la vitesse, créer des protections antibruit, résorber des points noirs du bruit et favoriser les modes de déplacement doux, voies vertes ou multi-usage.

Fait en 2021, retour sur ...

Schéma directeur des usages et services du numérique (SDUSN)

Le 27 mai, le Conseil départemental a validé la mise en œuvre de ce schéma. L'élaboration de cette stratégie a permis de mobiliser plusieurs dizaines d'acteurs du territoire contribuant à créer une véritable dynamique autour du projet, dans un contexte pourtant marqué par les restrictions sanitaires. Plus que jamais, le SDUSN constitue un outil au service de l'innovation territoriale.

Une première série d'actions a pu être définie de manière concertée et en conformité avec les politiques publiques locales et nationales.

La gouvernance initiée dans le cadre de ce projet doit permettre d'actualiser en continu le SDUSN dans le but de maintenir la dynamique d'innovation au service des Gardois.

Ce projet constitue par ailleurs, une référence car il est le fruit d'une collaboration étroite entre le Département et son délégataire du projet WiGard fibre.

Pour s'emparer des enjeux, un diagnostic territorial a été effectué et a mis en évidence 6 thématiques : le vieillissement des populations, la cohésion territoriale, l'inclusion numérique, la transition écologique, la valorisation de la filière numérique et la mutualisation des investissements.

Ces thématiques seront déclinées au travers de 4 actions :

- Structurer le réseau de médiation numérique
- Développer un accompagnement sur la transformation numérique des entreprises
- Repenser l'offre des mobilités des territoires ruraux
- Créer un parcours d'accompagnement des usagers spécifiques aux seniors.

Ce schéma permettra de promouvoir les usages des nouvelles technologies et contribuer à la réduction de la fracture numérique.



En priorité 2022

- Poursuivre les partenariats engagés avec l'État et la Région Occitanie dans le cadre de la **nouvelle génération de politiques contractuelles territoriales 2021-2027** comme les Contrats de relance et de transition énergétique ou les conventions « Petites villes de demain ».
- Créer un **Conseil départemental des jeunes**.
- Ecrire le **Schéma Départemental du Tourisme, des Loisirs et de l'Attractivité** qui devra s'orienter vers un tourisme de proximité, plus durable et solidaire.
- Renforcer la **numérisation** notamment dans l'action sociale.
- Mettre en place des outils de **concertation citoyenne** afin de recueillir les priorités des gardois.ses.
- **Faciliter les échanges** entre d'une part le CAUE ou l'Agence Technique Départementale et les communes et la population d'autre part.

Retour sur les priorités 2021



Poursuivre l'adaptation des lieux et procédures d'accueil et d'information du public gardois en termes d'offre de service et de maillage territorial



Poursuivre les partenariats contractualisés pour développer une politique départementale plus efficace et partagée avec les acteurs (contrats territoriaux, co-maîtrises d'ouvrage, contrats d'objectifs...)

EXEMPLARITÉ

Administration responsable

L'exemplarité de la collectivité doit s'exprimer sur l'ensemble des champs du développement durable. La question des ressources humaines ne fait pas exception à ce principe

L'année 2021 a permis de prendre conscience également que la crise sanitaire dure dans le temps. Les mesures d'accompagnement mises en place ont été prolongées tels que l'accompagnement psychologique ; l'utilisation d'une boîte mail spécifique (gestion-crise.coronavirus@gard.fr) ou les messages hebdomadaires de la Direction générale ont permis à l'ensemble des agents de suivre l'évolution de la situation,

Malgré cette situation particulière, les deux impératifs déjà relevés dans les rapports précédents, à savoir la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation de nos territoires, restent d'actualité. Il est donc nécessaire qu'ils soient adoptés par notre collectivité.

La mise en œuvre du **Plan de déplacement et de mobilité de l'administration (PDMA)**, le déploiement des pratiques numériques (télétravail, dématérialisation, ...) ou l'optimisation des énergies (réduction des consommations, énergie renouvelable, ...) contribuent à réduire l'impact du fonctionnement de notre collectivité.



Repères - 2021



70%

du matériel informatique réformé est reconditionné puis réemployé dans le cadre de la convention avec Ordi-solidaire.



299

marchés publics attribués dont 15,5 % intègrent des clauses environnementales et 20 % des clauses sociales.



16

points de recyclages de masques usagés ont été déployés dans les bâtiments du Conseil départemental.



50%

des collèges bénéficient d'un tarif maîtrisé de l'énergie par le biais du groupement d'achat Hérault Energie, dont 8 supplémentaires en 2021.

Des résultats concrets pour...

PDMA : Maîtriser les déplacements et promouvoir l'écomobilité ou déplacements doux

La mise en œuvre du Plan de mobilité de l'administration (PDMA) facilite la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre. Il vise à optimiser l'efficacité des déplacements des agents en favorisant les réunions à distance, en incitant à l'utilisation des transports en commun ou du vélo.

La mise en place du télétravail permet une réduction du temps de trajet et du stress et donc améliore la qualité de vie au travail.

Par ailleurs les 1000 agents ayant télétravaillé en 2021 ont permis de limiter les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements. On peut estimer que cette démarche a évité 1,2 million de km ou 48 t de CO₂

8 véhicules légers électriques (33 véhicules électriques au total soit 9% du parc), viennent compléter l'offre de véhicules conventionnels à disposition des agents. **36 vélos** dont **24 électriques** sont également disponibles en pool pour les déplacements de proximité.

Optimisation pour un meilleur service rendu en matière de gestion des réservations des véhicules de l'administration, **7 boîtes à clés « intelligentes »** sont effectives dont 3 hors Nîmes.

La territorialisation des ateliers **d'entretien des véhicules** (4 sites différents : 2 à Nîmes, Alès et Le Vigan) permet de réduire les déplacements d'interventions.

Des mesures ont été prises pour inciter les agents à utiliser les transports en commun tels que le soutien à 75% des abonnements domicile/travail et l'accès à un tarif préférentiel pour les réseaux urbains notamment à Nîmes. Au mois de septembre 2021, 26 agents bénéficient du pass-salarié. Également le **forfait mobilité durable** a été acté en 2021.

Rationaliser les besoins

Aliénation de matériels informatiques et téléphoniques – Le Conseil départemental a fait le choix dans le cadre du traitement des déchets d'équipements électriques et électronique (DEEE) de confier la mission à Sud EA, sous-traitant Ordi-Solidaire, entreprise de l'économie sociale et solidaire du territoire avec l'agrément d'entreprise adaptée ayant pour objet la valorisation et le réemploi des matériels. Les autres DEEE sont donnés à l'entreprise sociale **Envie Gard** ou orientés vers la filière de recyclage via le marché général de gestion des déchets. La priorité est toujours donnée à la réparation des appareils avant de les jeter.

Une stratégie patrimoniale a permis la résiliation de **25 abonnements** électriques dont 8 assurant les comptages routiers permanents suite à leur alimentation par des sources alternatives dont les panneaux photovoltaïques.

Pour **favoriser la réutilisation et le recyclage** de ses déchets d'éléments d'aménagement (DEA), le Conseil départemental en convention avec l'éco-organisme national Valdélia a pu faire valoriser 140 m³ de mobilier réformé.

Numérisation des courriers entrants, avec le déploiement progressif du projet Elise depuis octobre 2019 dans les différentes directions pour en optimiser la gestion.

Démarche d'achat responsable pour la fourniture bureautique, **45%** des produits utilisés en 2020 sont éco-responsables et les quantités commandées sont en baisse (**-40 %**) notamment en raison des différentes périodes de confinement.

La généralisation des procédures dématérialisées a permis de baisser l'achat de **papier de bureau** mais aussi les déchets : 80 t en 2020 collectées au lieu de 120 t habituellement

Réduire les consommations énergétiques et développer la part des énergies renouvelables

Une baisse générale depuis plusieurs années des consommations d'énergie (électricité + gaz) soit **-13,5%** entre 2017 et 2020.

Mise en œuvre du contrat patrimonial avec l'ADEME dont l'ambition est de passer des énergies fossiles aux énergies renouvelables thermiques (biomasse, géothermie et solaire thermique) : **8 collèges et 2 bâtiments administratifs** sont concernés. Ce contrat permet ainsi de réduire les coûts d'exploitation et de structurer la filière locale des approvisionneurs en bois énergie

Près de 1 684 MWh de production (de septembre 2020 à août 2021) par les installations photovoltaïques présentes sur 7 toitures des collèges du département, soit l'équivalent de la consommation de près de 300 foyers (hors chauffage). 2 nouvelles installations photovoltaïques ont été mises en service en autoconsommation pour une puissance de 255 kw et 1300 m² de surface.

Le Conseil départemental se mobilise pour réaliser des économies d'énergie sur ses bâtiments depuis 2011. Des audits énergétiques ont été réalisés sur 3 bâtiments dans le cadre du **Programme Départemental de Maîtrise de l'Énergie**. En 2021, un ensemble de travaux a pu être étudié sur 9 bâtiments dans le cadre du **Plan de Relance** national. Ces travaux concerneront notamment le remplacement de chaudière, le renforcement de l'isolation ou des menuiseries extérieures, la mise en place d'une régulation automatisée et individuelle du chauffage, le remplacement des luminaires par des dalles LED ou l'installation d'une centrale panneaux photovoltaïques en autoconsommation. Ces derniers permettront au-delà des économies d'énergie d'améliorer le confort d'usage et d'exploitation tout en augmentant la valeur patrimoniale.

Lors des travaux d'entretien des routes départementales, **30 à 50% des fraisats (raboitage des enrobés) sont retraités** alors que la réglementation et les marchés imposent un retraitement minimum à hauteur de 20% soit 2 000 t pour l'année 2021.

Fait en 2021, retour sur ...

Stratégie patrimoniale et rationalisation des équipements

L'ouverture et l'intégration progressive des agents dans la Maison départementale a permis de libérer plusieurs bâtiments

Ces regroupements de services ont facilité le travail collaboratif au sein de leurs directions respectives mais aussi rationalisé la gestion du patrimoine (charges diverses, locations,...)

La Maison du Département a donc pu accueillir la majeure partie des ressources internes et notamment le service de médecine préventive avec des conditions de travail adaptées.

Gestion durable des locaux.

Au quotidien les équipes d'entretien de locaux, de maintenance et de travaux mettent en œuvre des équipements pour réduire les consommations (fluides et énergies) mais aussi améliorer leurs conditions de travail. Ces actions sont diverses :

- L'expérimentation avec succès de la technique de pré-imprégnation. L'utilisation des produits actifs est dans ce cas nettement diminuée ainsi que les manipulations par les agents. Cette technique sera proposée aux agents des collèges.

- Remplacement systématique de l'éclairage existant par des dalles LED. Le service de la DISI a été entièrement traité dans ce sens.

- Mise en place de mesures d'économie d'eau par des mousseurs (50 en 2021) et détecteurs au robinet ou des détecteurs de fuites avec coupure automatique (2 en 2021).

- Remplacement de système de traitement de l'eau par un procédé mécanique consommant moins d'eau ou de réactif (3 ont été posés en 2021).

- L'expérimentation d'un procédé de chauffe-eau instantané en substitution du ballon d'eau chaude habituel. Ce dernier élimine le stockage et le chauffage permanent avec ses contraintes (consommation, sanitaires...)

Par ailleurs le tri sélectif a été effectif à l'Espace Diderot et dans 6 bâtiments dont 4 à Nîmes.



En priorité 2022

- Utiliser l'**Assistance à maîtrise d'usage (AMU)** en interne ou par l'intermédiaire d'un prestataire pour concevoir les nouveaux bâtiments dont le collège de Pont-Saint-Esprit en concertation avec l'ensemble des usagers dès l'amont du projet.
- Améliorer la productivité et la maintenance des **panneaux photovoltaïques**.
- Utiliser des produits de nettoyage des locaux sains, labellisés et sans adjuvants dangereux « **zéro picto** ». Ces nouveaux produits permettront de protéger l'environnement mais aussi d'assurer une sécurité sanitaire des agents utilisateurs.
- Réaliser les travaux d'amélioration énergétique retenus dans le **programme du Plan de Relance**.

Retour sur les priorités 2021



Poursuivre la stratégie patrimoniale de rationalisation des équipements et implantations du Conseil départemental dans le social.



Exploiter les deux 1^{ères} centrales photovoltaïques et favoriser l'autoconsommation énergétique.



Poursuivre la stratégie de mutualisation des moyens avec la mise en place du garage départemental.



TRANSITION EN ACTION

Le collège Voltaire de Remoulins performant et innovant

En préambule de la COP 26 qui s'est tenue à Glasgow début novembre les experts du GIEC alertent les États sur l'urgence de mettre en œuvre des actions fortes pour limiter l'augmentation des températures. Estimée à +1,5 °C il y a quelques années, les dernières prévisions s'orienteraient vers +3°C.

Conscient de cette urgence le Conseil départemental a engagé une démarche volontariste en matière notamment de constructions neuves. Les derniers investissements dans les collèges ont permis de contribuer aux objectifs de développement durable approuvés en 2015 par 193 pays membres de l'UNESCO.

La construction du nouveau collège de Remoulins entre dans cette dynamique sur plusieurs points.

D'une part, la phase conception a été primée au niveau OR dans le cadre de la démarche Bâtiment Durable Occitanie (BDO). Ce collège est le 1^{er} a été reconnu à ce niveau dans le département.

L'utilisation de **plaquettes déchiquetées** comme énergie de chauffage est une première pour un bâtiment de notre collectivité.

Le risque inondation a été pris en compte par la particularité climatique du département et la volonté de ne pas déplacer le collège. La conception du bâtiment en tient compte mais aussi l'environnement afin de limiter l'imperméabilisation des espaces extérieurs.

La sauvegarde de la biodiversité a permis de reconstituer l'habitat des chauves-souris installées dans l'ancien bâtiment.

L'utilisation de matériaux recyclés et locaux a été une priorité. L'isolation en toiture par la paille de riz de Camargue est **une innovation départementale**. Des études et analyses préalables sur ce matériau ont permis de valider son utilisation et peut être d'envisager de développer une nouvelle filière avec ce matériau considéré comme un déchet par les producteurs jusqu'à présent.

| Réponses aux finalités du développement durable | |
|---|--|
| ✓ | Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère |
| ✓ | La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources |
| ✓ | Energie propre et un à coût abordable |
| ✓ | L'épanouissement des êtres humains |
| ✓ | Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |



La Démarche BDO est un outil pédagogique d'accompagnement et d'évaluation sur les aspects environnementaux, économiques et sociaux, d'un projet de rénovation ou de construction, adapté aux climats et aux contextes.

85/90 points

Obtenus sur la démarche Bâtiment Durable Occitanie (BDO) niveau « OR », phase conception

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Panneaux photovoltaïques

615 m² de panneaux produiront 120 MWh par an dont 2/3 seront autoconsommés par le collège.



Source d'énergie durable

Après une analyse multicritère sur l'énergie utilisée : gaz, bois, géothermie,... le choix s'est fixé sur une chaudière bois plaquettes.



Maîtrise des énergies et fluides

Grâce à plusieurs choix de conception et d'appareils, l'énergie consommée sera maîtrisée : éclairage LED, détecteur de présence pour l'éclairage, éco-conception évitant le refroidissement dans la partie scolaire, récupération de chaleur dans la chambre froide,...



Matériaux bio-sourcés

Plusieurs matériaux à faible émission carbone ou locaux sont utilisés : bois dans la structure et isolation, béton bas carbone, paille de riz local en isolation, pierre de Vers locale,...



Concertation

La conception et la réalisation du bâtiment ont été concertées avec les utilisateurs et les riverains. Plusieurs actions ont été mises en œuvre :

- réunion publique
- site internet dédié
- présentation des projets aux utilisateurs, enseignants, parents, direction
- suivi des travaux par les utilisateurs
- visites de chantier avec les élèves et sensibilisation aux métiers du bâtiment.



Gestion des déchets

Les déchets sont maîtrisés dans le cadre de la construction (recherche de réemploi des matériaux et matériels existants) et dans l'utilisation avec la gestion des biodéchets par méthanisation et compostage. Le tri sélectif du papier et des emballages sera également mis en place.



Conception innovante en 3D

La conception par le BIM (1^{ère} utilisation par le Conseil départemental). Cette maquette virtuelle en 3D permet de visualiser l'ensemble des éléments depuis l'intérieur, de prendre en compte l'ensemble des interactions de tous les corps de métier. Cet outil interactif permettra de mieux gérer le bâtiment et donc facilitera les interventions futures.